

LE COIN DES INFOS

PRESERVATION RESSOURCE D'EAU

Les ménages se mobilisent

- se doucher le temps d'une chanson
- ne pas laisser couler l'eau
- mettre en place des dispositifs économes dans les maisons
- limiter l'arrosage des pelouses et arroser à la fraîche
- optimiser les systèmes d'irrigation (goutte à goutte, oyas)
- réutiliser l'eau de pluie après l'avoir stockée
- repérer les fuites d'eau au niveau de mon compteur

Les professionnels s'engagent

- réduire les prélèvements en eau potable
- réutiliser l'eau de pluie après l'avoir stockée
- privilégier l'eau de puit ou de forage privé
- optimiser les systèmes d'irrigation (goutte à goutte)
- arroser à la fraîche
- mettre en place des dispositifs économes dans les bâtiments

COMPOST

Mise en application 1er Janvier 2024 pour tous les ménages

Textes de loi et références

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Article L541-21-1 du code de l'environnement relatif à la collecte des biodéchets

Quels déchets composter ?

Cuisine : épluchures, marc de café, filtres papier, pain, laitages, croûtes de fromage, faines de légumes, fruits et légumes abimés, etc

Jardin s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc

Certains déchets maison : mouchoirs papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis mais non souillés par des polluants, plantes d'intérieur, etc

SMICVAL

A compter du 1er juillet 2023 en déchetterie, le 8ème passage et les suivants seront facturés de 10 à 132 euros selon le volume et la nature des déchets pour les particuliers, mairies et les professionnels.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le pôle recyclage au 05 57 84 74 00

Coordonnées de la Mairie et horaires

Secrétaire : Christelle SERVAIS Tél : 05 57 40 18 45

Ouvert au public : lundi mardi, jeudi et vendredi 9h00/12h00 et 13h30/16h00

E-mail : mairie.st.etienne.de.lisse@wanadoo.fr



Chères Stéphanoises, Chers Stéphanois,

Dans cette édition du premier semestre, nos actions se poursuivent dans un contexte difficile qui nécessite une adaptation continue avec des solutions adaptées comme la maîtrise énergétique et les aléas climatiques. L'été sera chaud et sec. Nous vous demandons d'être très vigilants afin d'éviter des départs de feu.

L'implication de chacun est un puissant levier de notre bien vivre en passant par des loisirs et des moments conviviaux.

En début d'année nous avons pu assister à une exposition de peinture et sculpture et je sais que d'autres projets sont à venir.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une excellente saison estivale.

Bonne lecture !

Françoise DECAMPS

Equipe communication

Eric JEANNETEAU – Hélène SABRON

Directrice de la publication

Françoise DECAMPS

INFORMATION SUR L'ADRESSAGE DES CHEMINS PRIVÉS

Dénomination voies privées :

Dans sa séance du 13/04/2023, le conseil municipal a décidé d'accorder aux propriétaires la possibilité de nommer leur voie privée.

Pour information, est considérée comme voie privée une voie ouverte à la circulation, sur laquelle il y a du passage (véhicules, cars...), les chemins servant uniquement à rentrer chez soi ne sont pas considérés comme des voies ouvertes à la circulation (à moins que le chemin desserve plusieurs maisons).

Les voies privées sont accessibles et ne doivent pas avoir de portail.

Si vous souhaitez nommer votre voie privée, vous devez adresser votre demande par écrit accompagnée d'un plan cadastral par mail à : mairie.st.etienne.de.lisse@wanadoo.fr avant le 01/08/2023.

Votre demande devra comporter 3 choix de noms de chemin.

Le conseil municipal se réunira par la suite, dans le courant du 2^{ème} semestre 2023 afin de délibérer sur le choix du nom attribué.

L'achat du panneau de voie sera à la charge du propriétaire et après accord de la mairie.

RESERVATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes suite aux pertes financières engendrées pour la commune (ménage, électricité, travaux, etc) et l'inflation des prix de l'énergie.

Le Week-end – 2 jours

Habitants de St Etienne Été : 400 € - Hiver : 500 €

Hors Commune Été : 800 € - Hiver : 900 €

CAUTION dégâts : 1 000 €

CAUTION ménage : 250 €

Chèque de réservation : 100 € (en cas d'annulation non notifiée à la mairie)

ETUDE PLUI

Changement de destination d'un bâtiment agricole :

Dans le cadre de la révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais a besoin de vos retours sur certains sujets précis.

Ci-dessous un lien internet vous permettant de remplir un formulaire si vous envisagez un changement de destination d'un bâtiment agricole (transformation d'un chai en habitation par exemple) :

<https://www.grans-saint-emilionnais.fr/actualités/etude-plui-changement-de-destination>

MESSAGE DE LA POSTE

La Poste revoit le découpage géographique des tournées de distribution des facteurs de la plateforme de Saint Magne de Castillon.

Suite à l'évolution des volumes de courrier et de colis à distribuer et répondre aux attentes des clients, le nouveau découpage des tournées va entraîner quelques changements d'horaires pour les facteurs.

A partir du 27 juin 2023, la distribution sur notre commune pourra se dérouler jusqu'en début d'après-midi.

Les horaires des bureaux de poste restent inchangés.

LE COMITE DES FETES A ORGANISE AU MOIS DE JANVIER UNE EXPOSITION PEINTURE / SCULPTURE



**Noms des exposants : peintres : A. Dupouy – E. Gaillard – L. Madillac
S. Foucaud – V. Lubiato. Sculpteurs : C. Germain – Les enfants de l'école de
Saint Etienne de Lisse**

Le comité des fêtes recherche des bénévoles pour réaliser des projets et ceux déjà en cours et organiser des événements comme l'exposition (voir ci-dessus). Il a en projet une soirée humoristique pour le mois de novembre

Coordonnées :

Hélène Sabron : 06 32 21 17 60

Mail : comitefetes.stel@gmail.com

COMMEMORATION DU 08 MAI 1945

Madame le Maire a rendu hommage aux soldats morts pour la France, en présence d'une partie de la population

Il a été suivi d'un apéritif offert par la Mairie.

Nous comptons solliciter l'école pour les prochaines commémorations afin de trouver des élèves volontaires pour la lecture des soldats morts pour la France.

